

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 2, N° 15

le 10 avril 1974

Priorité accordée par le Canada à l'exploitation des sables pétrolifères, 1

Le commerce extérieur canadien de l'automobile, 2

Projet ferroviaire pour l'Ontario, 2

Expansion de l'assurance-santé en faveur des vieillards de l'Alberta, 2

Le trophée John Pearce à un biologiste québécois, 3

Les Jeux d'hiver du Québec - 1974, 3

Nouveau prix national pour le pétrole, 3

Rapport sur les dispositifs d'intervention en cas de crise, 4

Nouveaux critères pour les garderies de jour, 4

Statistiques annuelles de l'immigration (1973), 5

Étude des politiques de l'éducation par l'OCDE, 5

Les répercussions à long terme des déversements d'huile, 6

Accords avec les entrepreneurs du satellite de télécommunications, 6

Priorité accordée par le Canada à l'exploitation des sables pétrolifères

La priorité que le Canada accorde à l'exploitation des ressources énergétiques et particulièrement des sables pétrolifères de l'Athabasca a fait l'objet de beaucoup de discussions ces derniers temps.

Dans son allocution d'ouverture à la Conférence des premiers ministres sur l'énergie, le premier ministre Trudeau déclarait: "Si nous ne voulons pas... d'ici peu de temps, être entièrement à la merci du marché international, nous devons d'exploiter, et le plus tôt possible, nos ressources éloignées et non conventionnelles. Ces gisements pourraient bien se trouver, en partie, le long de la Côte est ou dans le Grand Nord, mais les réserves les plus considérables et les plus sûres sur lesquelles nous puissions fonder notre autonomie se trouvent dans les sables pétrolifères de l'Alberta." Le premier ministre a souligné que l'exploitation des sables pétrolifères serait de beaucoup plus coûteuse que ne l'a été celle des sources traditionnelles d'énergie par le passé. Toutefois, les Canadiens devraient relever le défi "s'ils veulent l'autonomie" et ils devront accepter, en conséquence, des coûts plus élevés pour assurer "un approvisionnement suffisant d'énergie aux générations futures et ce, à des prix peut-être moindres mais certainement pas plus élevés que ceux que devront payer la plupart des pays du globe".

Avec la baisse de la production de pétrole par des méthodes traditionnelles qui se produira dans l'Ouest canadien, croit-on, au début des années 1980, le Canada sera forcé de choisir, pour faire face à la demande intérieure et pour suppléer au tarissement des sources traditionnelles d'énergie, entre l'exploitation de ressources non conventionnelles et l'importation du pétrole sur une grande échelle. Au cours d'une entrevue accordée à Washington, où il participait à la Conférence sur l'énergie du 11 février dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait observer que les sables pétrolifères joueraient un rôle important dans la po-

litique d'autonomie du Gouvernement. M. Sharp a fait remarquer cependant que de nombreux problèmes d'ordre technologique devront être résolus avant que l'on en arrive à l'extraction de grandes quantités de pétrole des sables. Il faudra, en particulier, créer une technique de récupération "sur place" qui permettra l'exploitation de la proportion de ces sables (85%) qui ne peut être exploitée à ciel ouvert. Tant le Gouvernement fédéral que celui de l'Alberta (de même que des compagnies privées) ont engagé des sommes pour la recherche et l'application d'une technologie appropriée.

La mise au point des techniques n'est qu'une des difficultés auxquelles le Canada doit faire face dans l'exploitation des sables pétrolifères. Les problèmes sociaux et économiques engendrés par la relocalisation des populations de même que les problèmes de l'environnement devront être résolus. M. Sharp a fait observer que l'entrée massive des capitaux étrangers qui seraient pourtant nécessaires pour l'exploitation rapide de cette ressource aurait de lourdes conséquences sur notre économie. Il s'est aussi montré préoccupé du déséquilibre de la balance des paiements, de la pression accrue sur le dollar et de la déviation des priorités actuelles du Gouvernement en matière de développement économique, pour le secteur manufacturier par exemple, tous ces effets pouvant résulter d'une exploitation rapide des sables. M. Sharp et le ministre de l'Énergie, des mines et des ressources, M. Macdonald, ont affirmé que les priorités canadiennes ne seront pas sacrifiées au profit de l'exploitation rapide des sables. M. Macdonald a déclaré à la Chambre des communes que les négociations se poursuivent avec la province de l'Alberta mais que "le rythme d'exploitation des sables pétrolifères que nous allons rechercher, compte tenu de la demande accrue de pétrole au Canada qu'il faut prévoir pour la prochaine décennie, ne laisse pas la possibilité, à ce qu'il nous semble pour le moment, d'une exporta-

tion considérable". Ni M. Sharp, ni M. Macdonald n'ont exclu la possibilité d'investissements étrangers et ils ont reconnu que de tels investissements s'imposent. Mais ces investissements ne seront bien accueillis que si les priorités canadiennes sont d'abord respectées.

Le commerce extérieur canadien de l'automobile

La hausse vigoureuse des importations s'est répercutée sur la position du commerce des produits de l'automobile entre le Canada et les États-Unis en 1973. La balance commerciale est passée d'un excédent de 75 millions de dollars en 1972 à un déficit de 356 millions en 1973, ce qui constitue le premier déficit depuis 1969.

Les exportations de produits de l'automobile à destination des États-Unis ont progressé de 16.4% pour atteindre 5,300 millions de dollars en 1972, ce qui est plus d'un quart supérieur à la croissance observée pour l'année à 5,656 millions de dollars, soit une reprise de plus de la moitié par rapport à la croissance de 1972. Pour la troisième année consécutive, la progression des importations a dépassé celle des exportations, et l'écart s'agrandit toujours.

La tendance des exportations à destination des États-Unis n'a pas été la même pour les véhicules et leurs pièces. Dans le cas des véhicules, en dépit de la baisse de 37% des exportations de moto-neige qui ont atteint 66 millions de dollars, les ventes d'autres types de véhicules ont monté de 13% pour atteindre 3,000 millions. Les exportations de pièces ont, toutefois, enregistré une forte avance de 24.4% pour s'élever à 2,240 millions de dollars, ce qui s'explique par la fermeté du marché américain de l'automobile l'an dernier.

On a observé la même tendance dans le cas des importations en provenance des États-Unis, les taux de croissance ayant été différents pour les achats de véhicules et ceux de pièces. Toutefois, l'élément véhicules dans le cas des importations s'est accru avec plus de vigueur. Par suite de la hausse des ventes d'automobiles au Canada les importations de véhicules ont bondi de 33.8% pour atteindre 2,080 millions de

dollars, tandis que celles de pièces ont enregistré une avance plus modérée de 22.3% pour se chiffrer à 3,576 millions de dollars.

Le déficit du commerce des produits de l'automobile et produits connexes avec les pays autres que les États-Unis a peu varié. S'étant élevées à 179 millions en 1973, les exportations ont baissé de 14.8%, tandis que les importations (633 millions) ont régressé de quelque 7%. Le relâchement de la demande des pays d'outre-mer pour les produits canadiens concernait les véhicules seulement, en raison surtout de la baisse des ventes au Venezuela. La baisse du niveau de la demande canadienne s'explique principalement par la chute des achats de voitures de tourisme fabriquées outre-mer.

Projet ferroviaire pour l'Ontario

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald MacDonald, le ministre des Transports et des Communications de l'Ontario, M. G. Carton et le président du Conseil municipal de Toronto, M. Paul Godfrey, ont annoncé l'octroi par le Gouvernement fédéral d'une subvention de 10 millions de dollars pour l'achat de matériel roulant destiné aux trois rames de chemin de fer qui assureront aux heures de pointe un service ferroviaire entre Richmond Hill (Ontario) et Union Station à Toronto.

Ces trains circuleront pendant une heure et demie le matin et une heure et demie le soir, les jours de semaine. Tous les frais d'exploitation seront à la charge de la province de l'Ontario.

M. MacDonald a insisté sur le fait que la fourniture de matériel roulant destiné à un service ferroviaire de ce genre permettra d'économiser de l'énergie. De plus, cette nouvelle liaison ferroviaire répond aux désirs des habitants de la région de Toronto, comme l'a précisé M. Godfrey. Elle permettra d'alléger le trafic aux heures de pointe sur la ligne de métro de la rue Yonge et sera reliée au réseau d'autobus de GO Transit qui acheminera vers leurs localités les habitants de Barrie, Newmarket et Aurora.

Ce service ferroviaire attirera quelque 5,000 passagers qui jusque-là utilisaient leurs voitures, permettant

ainsi de réduire sensiblement la circulation sur le *Don Valley Expressway* et de décharger les parcs de stationnement du centre ville.

Expansion de l'assurance-santé en faveur des vieillards de l'Alberta

On a annoncé récemment les modalités d'un programme élargi d'assurance-santé en faveur des 127,000 personnes âgées de l'Alberta qui font face à la hausse constante du coût de la vie.

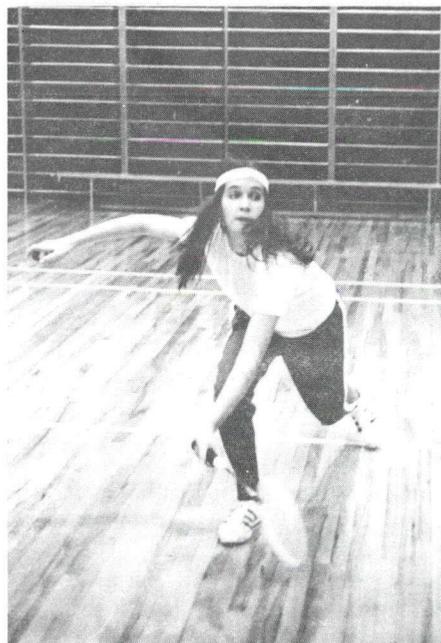
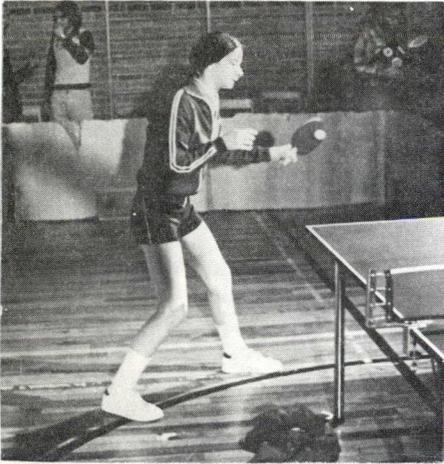
Le programme élargi comporte de nombreux services qui n'étaient pas assurés jusqu'ici, et dont beaucoup de vieillards se passent, croit-on, plutôt que de faire face à la dépense qu'ils entraînent.

Sont désormais couverts les services de dentistes, de mécaniciens-dentistes, de vendeurs de prothèses auditives, d'optométristes, de pharmaciens fournisseurs d'appareils chirurgicaux et médicaux. Le coût du programme est évalué à plus de trois millions de dollars par an.

Les bénéficiaires auront normalement droit à une paire de lunettes au cours d'une période de trois ans et à une denture artificielle au cours d'une période de cinq ans. Le programme couvre aussi les frais d'ajustage des dentiers une fois tous les deux ans. Le montant total des services dentaires est limité à \$1,000 par bénéficiaire pour une période de deux années consécutives.

Les marchands de prothèses auditives de la province ont conclu avec le gouvernement une entente applicable au coût entier du choix et de l'installation des appareils et de la fabrication d'un moule de l'oreille; sont également couverts les frais d'entretien ou de réparation des prothèses pour une période de douze mois après une période d'essai de 30 jours.

Le programme prévoit la fourniture d'appareils essentiels de longue durée, autres que ceux que procurent normalement les hôpitaux ou les maisons de convalescence. On ne fournira de chaises roulantes que si le bénéficiaire remet une ordonnance ou une déclaration d'un médecin ou d'une autre personne compétente. Le gouvernement restera propriétaire des appareils qui seront remis au bénéficiaire à titre de prêt de longue durée. Les dispositifs comme les supports sont aussi fournis.



Les Jeux d'hiver du Québec — 1974

Les Jeux d'hiver du Québec qui avaient lieu cette année à St-Georges de Beauce s'y sont déroulés en mars dernier dans un enthousiasme et un dynamisme collectifs. Les Jeux d'hiver signifiaient 10 jours d'activités, 18 équipes participantes, 15 disciplines représentées mais aussi 4 mois de travail intense de la part des responsables et des concurrents. C'est l'équipe Saguenay-Lac St-Jean qui remporta la palme avec un total de 248.5 points, 9 médailles d'or, 10 d'argent et 10 de bronze. Les photos représentent quelques participants au tennis de table, au patinage artistique, à la nage synchronisée, et au badminton.

Nouveau prix national pour le pétrole

Après une réunion de deux jours du premier ministre du Canada et des premiers ministres des provinces tenue à Ottawa les 27 et 28 mars dernier, on en est venu à un accord sur l'établissement d'un prix national unique pour le pétrole canadien et le pétrole importé.

Selon la nouvelle entente entrant en vigueur le 1er avril, date où le gel de sept mois sur le prix du pétrole canadien a été levé, le prix du pétrole brut en provenance de l'Ouest canadien a été porté de \$4 à \$6.50 le baril. Le premier ministre a précisé plus tard que le nouveau prix demeurerait en vigueur pour les quinze prochains mois.

Le Gouvernement fédéral continuera à subventionner le prix du pétrole dans l'Est en raison du prix élevé du pétrole brut importé.

L'Alberta et la Saskatchewan, les provinces productrices de pétrole, verront leurs revenus s'accroître sensiblement avec cette hausse importante du prix du pétrole brut tandis que les autres provinces obtiendront le pétrole à des prix inférieurs aux niveaux internationaux ou, selon le plan de péréquation du revenu national, recevront quelque 100 millions de dollars en subsides du Gouvernement fédéral.

Le premier ministre Trudeau, en déclarant que l'augmentation du prix du pétrole canadien était "substantielle", a fait remarquer que ce prix demeurait pourtant inférieur de \$5 le baril aux prix payés sur les marchés mondiaux.

Le trophée John Pearce à un biologiste québécois

Le sous-ministre adjoint à la Direction générale des Parcs, de la Chasse et de la Pêche du Québec, M. Gaston Moisan, vient d'être l'objet d'une distinction fort enviée, alors qu'il a reçu le trophée "John Pearce", la plus haute marque d'appréciation offerte par la *Northeast Wildlife Society*.

Cet organisme, qui groupe des personnalités du nord-est des États-Unis, du Québec et des Maritimes, reconnaît ainsi chaque année les mérites des champions de la conservation de la faune en jugeant leur apport à l'avancement des connaissances en ce domaine et leur contribution à la recherche,

à la formation, à la mise en valeur des ressources fauniques et à la poursuite de programmes d'aménagement.

"C'est la deuxième fois seulement que cet honneur échoit à un Canadien, le premier récipiendaire de ce trophée ayant été, en 1967, M. Louis Lemieux, qui oeuvrait alors comme directeur du Service des Parcs du Québec. Sept ans plus tard, c'est un autre haut fonctionnaire de ce ministère à être honoré.

Monsieur Moisan fait partie du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche depuis 1971 et sa compétence était déjà reconnue dans le domaine de la biologie lorsqu'il accéda au poste de sous-ministre adjoint à la Direction générale des Parcs, de la Chasse et de la Pêche il y a à peine dix mois.

Rapport sur les dispositifs d'intervention en cas de crise

Le premier ministre a déposé récemment à la Chambre des communes un rapport intitulé "Le renforcement du dispositif d'intervention en cas de crise au sein de l'administration fédérale du Canada".

Ce rapport est le résultat d'une étude réalisée sous la direction du lieutenant-général M.R. Dare, et qui portait sur le degré de préparation en cas de crise, sur les difficultés que posent l'identification et la prévision des signes avant-coureurs d'une crise, et sur les dispositions matérielles et administratives qui permettraient de mieux parer aux crises.

Le gouvernement a accepté ces propositions dans les grandes lignes et il a déjà mis en oeuvre des recommandations particulières. Parmi celles-ci, la principale est que les ministères et organismes fédéraux doivent être les premiers responsables de pouvoir répondre aux situations critiques qui se présentent, dans les limites de leur compétence. Certains ministères, notamment le ministère de la Défense nationale, le ministère de l'Environnement et le ministère des Transports, devront s'acquitter d'un rôle de premier plan en faisant face à certaines situations critiques et en coordonnant des mesures d'un genre particulier.

Ainsi que le recommande le rapport, l'Organisation des mesures d'urgence (OMU Canada) a confié un certain nombre des éléments de son programme à ceux des ministères qui disposeront des mécanismes voulus. Sous sa nouvelle forme, OMU Canada sera connue sous le nom de Centre national de planification des mesures d'urgence (C.N.P.M.U.). Elle secondera un petit secrétariat de planification des mesures d'urgence établi au sein du Bureau du Conseil privé, et elle prendra ses instructions de ce secrétariat. Celui-ci aidera un comité interministériel à élaborer une politique de planification des mesures d'urgence et présentera au Cabinet, sur demande, les rapports voulus sur cette politique.

Une des recommandations du rapport, soit la création d'un Centre stratégique du gouvernement, a été remise à plus tard. On procédera à une étude plus approfondie sur sa nécessité après avoir fait l'expérience du fon-

ctionnement du nouveau régime.

Le gouvernement s'est également écarté du rapport en décidant de désigner dans chaque province un directeur régional qui assurera la liaison avec le gouvernement provincial en matière de mesures d'urgence. Le rapport recommandait plutôt de ne désigner que cinq directeurs régionaux.

Nouveaux critères pour les garderies de jour

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a fait part à la Chambre des communes des nouveaux critères du gouvernement qui seront communiqués aux provinces incessamment, dans le cadre de la politique fédérale sur les garderies de jour. Il s'agit, en l'occurrence, de critères ayant trait aux garderies dont les services font l'objet d'un partage de frais aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Cette nouvelle orientation de la politique fédérale est de nature à permettre aux provinces d'ouvrir un accès plus large aux familles à faible revenu pour qui des services de garderies sont un besoin réel.

En vertu des nouveaux critères fédéraux, la priorité sera accordée aux familles à parent unique, aux familles où les deux parents travaillent ou celles, où l'un des parents travaille tandis que l'autre est inscrit à un programme d'éducation ou de perfectionnement professionnel. On accordera aussi la priorité aux foyers où il existe un problème d'ordre physique, affectif ou social. Ces critères prévoient l'établissement de programmes dont l'admissibilité serait fonction d'un examen du revenu, conformément aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Autrement dit, les honoraires que devront verser les parents pour ces services, varieront selon les revenus de chacun. Ainsi, une famille de quatre personnes dont le revenu d'emploi serait d'environ \$5,500, aurait droit à des services entièrement subventionnés, tandis qu'une famille de même taille qui disposerait d'un revenu annuel de \$11,000 environ, serait tenue d'assumer la plus forte portion des frais engagés, une telle famille se trouvant à bénéficier d'un subside moins important.

"La collectivité canadienne tout entière, prend conscience et reconnaît l'importance du besoin sans cesse plus grand qui se manifeste pour des garderies de jour, a fait remarquer le ministre. La plupart des provinces sont disposées à réexaminer leurs programmes et à en élargir les cadres s'il y a lieu."

La haute priorité qu'accorde le Gouvernement aux garderies de jour se manifeste de bien d'autres façons, a déclaré le ministre. En effet, grâce à un amendement apporté au Règlement du Régime d'assistance publique du Canada, en 1972, le partage fédéral-provincial des frais en ce qui concerne les garderies de jour, s'applique à la totalité des frais d'exploitation, y compris le coût de l'équipement et des fournitures de même que la dépréciation du capital imputable aux frais de location. Il en est autrement pour les frais engagés par tous les autres services relevant de l'Assistance publique, la quote-part fédérale ne s'appliquant qu'aux salaires du personnel et autres dépenses connexes. Aussi, le partage plus généreux prévu par les nouvelles dispositions du Régime d'assistance publique, a-t-il contribué à donner une impulsion nouvelle à l'essor des garderies de jour.

Depuis sa création en 1972, le Centre national d'information sur la garde de jour a vu à la rédaction de divers documents d'information, dont une brochure visant à orienter les parents dans le choix judicieux d'un service de garderie, une bibliographie complète à l'usage des groupes intéressés à mettre sur pied des services de garderie, ou du personnel des services déjà établis, de même qu'un bulletin d'information. La demande de documentation ne cesse d'augmenter. La publication *Garde de jour pour enfants* a été tirée à 50,000 exemplaires et la liste d'envois du Centre s'établit à 7,000 destinataires. Une autre publication intitulée *Étude sur les garderies de jour au Canada* est en voie de préparation et le Centre mettra bientôt une collection de bandes magnétiques à la disposition des responsables de garderies et autres organismes qui voudront en faire l'emprunt. Le Gouvernement fédéral met des services de consultation à la disposition des provinces, des municipalités, et des organismes bénévoles et communautaires.

Statistiques annuelles de l'immigration (1973)

Le nombre des immigrants au Canada a atteint 184,200 au cours de 1973, comparativement à 122,006 en 1972, soit une augmentation de 62,194 ou de 51%, a annoncé le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras.

“Des 184,200 immigrants installés au Canada en 1973, 117,733 étaient en réalité arrivés au pays durant la même année”, a précisé M. Andras. “Les 66,467 autres personnes étaient entrées au Canada à titre de visiteurs au cours des années précédentes et avaient ensuite demandé la permission de demeurer au Canada en permanence.”

Ce dernier chiffre comprend 10,996 personnes qui ont obtenu le statut d'immigrant reçu à la faveur des mesures spéciales adoptées en juin 1972 dans le but de réduire l'arriéré des appels; 15,339 personnes qui s'étaient inscrites lors du Programme spécial de régularisation du statut des immigrants qui eut lieu entre le 15 août et le 15 octobre 1973; les 40,132 autres personnes avaient inscrit une demande d'immigrant reçu avant que le droit d'appel ne soit révoqué le 3 novembre 1972 ou représentaient des cas spéciaux déjà en voie de règlement.

Comme près de 50,000 personnes se sont inscrites en vertu du Programme de régularisation du statut des immigrants (“Opération Mon Pays”) et que 15,339 ont obtenu le statut d'immigrant reçu au cours de l'année 1973, les autres entreront en ligne de compte dans les statistiques de 1974.

Après avoir occupé le deuxième rang derrière les États-Unis durant les deux

dernières années, la Grande-Bretagne a repris la tête comme source d'immigrants pour le Canada. En effet, 26,973 personnes (14.4%) sont venues de ce pays en 1973, une augmentation de 8,776 par rapport à 1972. Les États-Unis viennent ensuite avec 25,242 immigrants (13.9%) soit, 2,624 de plus qu'en 1972.

Environ la moitié des immigrants, soit 92,228, se sont joints à l'effectif ouvrier, comparativement à 59,432 (48%) l'année précédente. En 1973, 13,451 (14.6%) ont opté pour le travail de bureau; 13,427 (14.5%) étaient des travailleurs des secteurs de la fabrication et de la construction; 10,277 (11.1%) oeuvraient dans les services; 7,358 (7.9%) étaient des ingénieurs, des scientifiques et d'autres professionnels; et 3,483 (3.7%), des enseignants.

Province d'accueil

L'Ontario a été une fois de plus le grand pôle d'attraction des immigrants; 103,187 personnes (56%) s'y sont établies en 1973. La Colombie-Britannique a pris le deuxième rang avec 27,949 (15.2%); le Québec a reçu 26,871 immigrants, soit 14.6%. Suivent l'Alberta, avec 11,904 (6.5%); le Manitoba, 6,621 (3.6%); la Nouvelle-Écosse, 2,548 (1.4%); la Saskatchewan, 1,866 (1.0%); le Nouveau-Brunswick, 1,729 (0.9%); Terre-Neuve, 984 (0.5%); l'Île-du-Prince-Édouard, 273 (0.1%).

La majorité des immigrants, 145,941, ou 79.2%, étaient âgés de moins de 35 ans. Le total se divise à peu près également entre les deux sexes; 89,432 femmes et 94,768 hommes.

Étude des politiques de l'éducation par l'OCDE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Gouvernement canadien a accepté que l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) fasse une étude des politiques d'éducation au Canada. Le Conseil des ministres de l'Éducation a accordé son appui à ce projet qui est, en fait, partie intégrante des activités de l'Organisation. De semblables études ont déjà été complétées par l'OCDE aux États-Unis, en France, au Japon, en Italie, en Norvège, en Suède et en République fédérale d'Allemagne.

L'administration de ce projet sera assurée par un comité de coordination relevant du Conseil des ministres de l'Éducation. Ce comité est composé d'un représentant des provinces de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique. Participeront aussi aux travaux du comité deux représentants du Gouvernement canadien.

En soumettant les politiques de l'éducation, tant au palier provincial, régional que national, à l'examen et la critique externes la revue remplit l'un de ses principaux objectifs: faire connaître aux pays membres de l'OCDE les progrès accomplis par le Canada en matière d'éducation. En fait, le rapport final constituera un examen du statut de l'éducation au Canada.

La revue a également pour objectif de promouvoir l'étude et l'analyse internes des progrès des politiques de l'éducation au niveau régional et d'identifier des domaines de planification à long terme susceptibles d'être approfondis tant par divers ministères que par le Conseil des ministres de l'Éducation, dans une optique de planification et de coopération provinciales et/ou inter-provinciales.

Les études de l'OCDE comprennent normalement trois étapes distinctes. La première consiste en une étude “interne”; la deuxième sera effectuée par une équipe de personnalités étrangères du monde de l'éducation qui visiteront le Canada; et la troisième et dernière étape consistera en un genre de “confrontation” qui aura lieu à Paris au cours d'une assemblée régulière du Comité de l'éducation de l'OCDE. La présentation devant l'OCDE aura lieu vers la fin de 1975.

Les principaux pays d'origine des immigrants ont été les suivants:

| Pays | 1973 | Pourcentage du total | Pays | 1972 | Pourcentage du total |
|-----------------|--------|----------------------|-----------------|--------|----------------------|
| Grande-Bretagne | 26,973 | 14.4 | États-Unis | 22,618 | 18.5 |
| États-Unis | 25,242 | 13.9 | Grande-Bretagne | 18,197 | 14.9 |
| Hong Kong | 14,662 | 8.0 | Portugal | 8,737 | 7.2 |
| Portugal | 14,483 | 7.3 | Hong Kong | 6,297 | 5.2 |
| Jamaïque | 9,363 | 5.1 | Inde | 5,049 | 4.1 |
| Inde | 9,203 | 5.0 | Ouganda | 5,021 | 4.1 |
| Philippines | 6,757 | 3.7 | Italie | 4,608 | 3.8 |
| Grèce | 5,833 | 3.2 | Grèce | 4,016 | 3.3 |
| Italie | 5,468 | 3.0 | Philippines | 3,946 | 3.3 |
| Trinidad | 5,138 | 2.7 | Jamaïque | 3,092 | 2.5 |

Les répercussions à long terme des déversements d'huile

En 1970, le pétrolier Arrow échoua, déversant dans la mer 16,000 tonnes d'huile que contenaient ses réservoirs. Aujourd'hui, soit quatre ans plus tard, on trouve encore des traces de cette nappe d'hydrocarbure le long des plages abritées de la baie Chédabouctou. On a fait l'essai de diverses techniques de nettoyage; aucune ne s'est avérée complètement efficace.

Une équipe de chercheurs de l'Institut des sciences et des techniques de l'environnement, de Toronto (Toronto's Institute of Environmental Sciences and Engineering) a étudié les conséquences d'une rupture éventuelle, en milieu terrestre, du pipeline projeté pour transporter le pétrole brut de la frontière de l'Arctique canadien jusqu'à la vallée du Mackenzie. Cette étude s'inscrit dans le cadre du Programme de recherche sur l'utilisation des terres de l'Arctique, programme qui examine les répercussions probables sur l'environnement et sur la société des pipelines dans le Nord, et auquel le Gouvernement fédéral a affecté 20 millions de dollars.

Les scientifiques torontois pensent que si une rupture se produisait dans un tel pipeline, 50,000 gallons de pétrole brut s'écouleraient sur la fragile toundra de l'Arctique avant qu'on ne parvienne à arrêter cette fuite. Durant la saison estivale, le pétrole s'infiltrerait jusqu'au niveau du pergélisol et se répandrait comme tout autre liquide dans le réseau d'écoulement des eaux. En hiver, la région contaminée serait plus restreinte puisque le pétrole perd de sa fluidité avec le froid et est absorbé par la neige.

Dans les deux cas, cependant, le

pétrole constitue un danger mortel pour plusieurs espèces animales et aussi pour les mousses et les lichens sensibles, qui prédominent dans la toundra.

On a recueilli ces données à partir d'observations en laboratoire et sur le terrain. L'équipe torontoise a effectué des déversements contrôlés de pétrole dans un lac de l'Arctique afin de mesurer l'étendue de la nappe et ses répercussions sur les êtres vivants. Ils ont répandu de l'huile sur la neige et l'ont regardée couler sous la couche de neige. Ils sont retournés sur les lieux des déversements pour mesurer le rythme selon lequel divers hydrocarbures se volatilisent lorsque le pétrole est à l'air libre, et les changements dans la toxicité de l'huile qui en résultent.

Malheureusement, les scientifiques ne savent pas encore comment nettoyer une telle nappe. Dans l'Arctique, on ne peut pas mobiliser d'importants effectifs de volontaires, soulignent-ils, pas plus qu'on ne peut faire des digues de terre et brûler l'huile. On n'a obtenu aucun succès jusqu'ici dans la recherche des micro-organismes capables d'assimiler de si vastes quantités d'huile.

On ignore pour l'instant si le gouvernement ou l'industrie pétrolière consentiront à financer un programme à grande échelle de techniques de nettoyage.

La Canada a surtout besoin d'un programme de recherches sur la pollution par le pétrole qui soit coordonné et efficace, au dire de M. Donald Mackay, du groupe de travail sur le pétrole et le gaz, à l'Institut des sciences et des techniques de l'environnement.

Accords avec les entrepreneurs du satellite de télécommunications

Le ministre des Communications, M. Gérard Pelletier, et le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Pierre Goyer, annoncent que les sociétés Spar Aerospace Limited de Toronto et RCA Limitée de Montréal sont parvenues à un accord financier avec le ministère des Approvisionnements et Services concernant l'étape finale de la construction du satellite technologique de télécommunications (S.T.T.).

Le S.T.T. dont le lancement est prévu pour la fin de 1975 dans le cadre d'un programme conjoint du Canada et des

États-Unis, permettra d'éprouver la technologie et de déterminer les applications d'une nouvelle génération de satellites destinés à satisfaire nos besoins en télécommunications pour la prochaine décennie. L'industrie canadienne, qui construit l'engin spatial, acquiert ainsi une précieuse expérience en matière de conception et de fabrication de sous-ensembles de satellite d'une technique très avancée.

Spar Aerospace fournit la structure du satellite, son sous-ensemble de contrôle d'attitude et les panneaux solaires. Depuis le début du projet du S.T.T., en 1970, Spar a déjà contribué aux étapes de la conception, du développement et de la mise en oeuvre du programme. Ses services pour l'étape de construction ont été évalués à quelque 12,5 millions de dollars. Le montant précis sera déterminé en définitive à la lumière des dispositions du contrat qui incitent Spar à contrôler la masse du matériel produit, à réduire les coûts et à assurer la livraison du satellite technologique dans les délais fixés.

RCA qui fournit les dispositifs électroniques et les antennes du satellite pour cette étape de la construction recevra environ 11 millions de dollars. Comme dans le cas de Spar, le contrat est rédigé de façon à inciter la firme à réduire les coûts et à limiter le poids du matériel.

Ces contrats complètent la principale phase d'acquisition de biens et de services destinés au programme S.T.T. Le gouvernement estime à quelque 56 millions le coût total de la réalisation du satellite dont 80 p. cent irait à l'industrie canadienne.

Le programme S.T.T. est géré par le Centre de recherches sur les communications (C.R.C.) du ministère des Communications. L'assemblage de l'engin spatial, les essais et les préparatifs de lancement seront effectués en 1975 dans ses laboratoires, près d'Ottawa, et dans les centres de l'Administration nationale américaine de l'aéronautique et de l'espace (Nasa).

Les États-Unis, en plus d'assurer la mise sur orbite du satellite, fournissent un nouveau tube à ondes progressives (T.O.P.) de 200 watts à très haut rendement. L'Organisation européenne de recherche spatiale (ESRO) participe également au projet; elle fournit deux T.O.P. de 20 watts et contribue à défrayer le coût des panneaux porteurs de piles solaires récemment mis au point.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.